



Trousse de demande de visa de résident temporaire Ambassade du Canada, Beijing

Veillez lire attentivement cette trousse avant de présenter votre demande. La documentation que vous soumettez avec votre demande sera utilisée pour établir que votre autorisation à entrer au Canada n'irait pas à l'encontre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Vous devez signer et dater le formulaire de demande. Si la documentation n'est pas complète, véridique et juste, votre demande de visa sera refusée.

Toutes les demandes de visa de résident temporaire seront évaluées sur la base des documents que vous soumettez. Veuillez vous assurer de fournir tous les documents requis tel que stipulé dans cette trousse de demande.

Tous les documents doivent être soumis lors du dépôt de votre demande y compris les frais de traitement. Seuls les documents en anglais ou en français seront acceptés. Tous les documents en chinois doivent être accompagnés d'une traduction anglaise ou française.

Les trousse de demande sont gratuites, et peuvent être téléchargées de l'adresse Internet suivante : www.beijing.gc.ca.

Avertissement : Fournir de faux documents ou faire une déclaration inexacte est un délit sérieux. Si vous, ou toute autre personne agissant en votre nom, fournissez directement ou indirectement une déclaration inexacte des faits concernant votre demande de visa de résident temporaire :

- votre demande sera refusée;
- les circonstances de votre refus seront inscrites dans la base de données mondiale de l'immigration du Canada;
- vous pourriez être interdit de territoire au Canada pour une période de deux ans en vertu du paragraphe 40 (2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

1. Exigences relatives à l'obtention d'un visa de résident temporaire

Les documents que vous soumettez doivent satisfaire l'agent des visas que vous vous conformez aux exigences de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* du Canada et de ses règlements. Vous devez aussi satisfaire aux exigences suivantes :

- vous devez convaincre l'agent que vous quitterez le Canada à la fin de votre séjour autorisé;
- vous devez avoir suffisamment d'argent pour subvenir à vos besoins pendant votre séjour au Canada et pour retourner à la maison;
- vous n'avez pas l'intention de travailler ou d'étudier au Canada, à moins que vous ne soyez autorisé ou autorisée à le faire;
- vous devez prouver que vous n'avez pas de casier judiciaire (vous pourriez avoir besoin de soumettre un certificat d'absence de casier judiciaire) et que vous ne constituerez pas un risque à la sécurité au Canada;
- vous avez soumis tous les documents demandés par l'agent afin d'établir votre admissibilité;
- vous subirez un examen médical, si requis.

2. Types de visas

Un visa peut être demandé pour une entrée unique, pour des entrées multiples ou pour un transit.

Nous vous invitons à demander un visa pour entrées multiples si vous croyez séjourner plus d'une fois au Canada. Un **visa pour entrées multiples** vous permet d'entrer au Canada en provenance de n'importe

quel autre pays, à de multiples reprises durant la période de validité de votre passeport, et ce, pour une durée maximale de dix (10) ans. Un **visa pour entrée unique** vous permet d'entrer au Canada une seule fois. Si vous comptez voyager aux États-Unis durant votre visite au Canada, vous n'avez pas besoin d'un visa à entrées multiples pour entrer de nouveau au Canada, directement des États-Unis, pendant la période pour laquelle vous avez initialement été admis au Canada. Un **visa de transit** est requis pour voyager via le Canada, vers un autre pays, pour les personnes qui ont besoin d'un visa de résident temporaire et dont l'escale est de moins de 48 heures.

3. Pièces justificatives nécessaires

La présente trousse contient une liste de contrôle des documents. Cette liste vous aidera à déterminer quels formulaires et documents doivent être soumis ainsi que les exigences particulières qui s'appliquent.

4. Comment présenter votre demande

Pour soumettre votre demande, veuillez visiter l'un des centres de réception des demandes de visas qui se trouvent en Chine.

Beijing : 7^e étage, West Area, Grand Rock Plaza, N° 13 Xinzhong Xili Dongcheng District, Beijing, PRC 100027
Shanghai : 2^e étage, Guangdong Development Bank Building, No.555 Xujiahui Road, Shanghai, PRC 200023
Guangzhou : 3^e étage, Cheng Jian Mansion, 189 Ti Yu Road West, Tianhe District, Guangzhou 510620
Chongqing : 3^e étage, JW Marriott Hotel, International Trade Center, 77 Qingnian Rd, Yuzhong District, Chongqing, PRC 400010

Les centres de réception des demandes de visas sont ouverts du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés de l'Ambassade), de 8 h à 15 h. Des **frais** s'appliquent à l'utilisation des centres de réception des demandes de visas. Plus de détails sont disponibles au www.vfs-canada.com.cn (*en anglais et en mandarin seulement*).

Vous pouvez également soumettre votre demande **par la poste**, en l'adressant à la section des visas de l'ambassade du Canada à Beijing, 19, Dongzhimenwai Dajie, Chaoyang District, Beijing, PRC 100600. Les frais de traitement doivent accompagner votre demande, et être soumis dans un format acceptable.

Vous pouvez présenter votre demande **en personne** en prenant d'abord rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, vous devez d'abord visiter l'Ambassade en personne, votre passeport en main, entre 11 h à 12 h, du lundi au jeudi. Les rendez-vous ne peuvent être transférés à une autre personne. On vous fixera un rendez-vous pour venir déposer votre demande en personne et payer les frais de traitement à l'aide de Union Pay. Il faut prévoir un minimum de deux semaines d'attente pour un rendez-vous.

5. La personne qui sera mon hôte peut-elle soumettre les documents confidentiels ou de nature privée séparément?

Les documents confidentiels ou de nature privée de votre hôte peuvent être joints à un courriel et transmis directement à l'ambassade du Canada à l'adresse suivante beijing-immigration@international.gc.ca.

Tous les documents fournis par votre hôte doivent indiquer votre nom, date de naissance et numéro de passeport afin que notre bureau puisse joindre ces documents à votre demande. Veuillez noter que les documents qui n'indiquent pas votre nom, votre date de naissance et votre numéro de passeport ne seront pas considérés comme faisant partie de votre demande.

Les documents soumis par votre hôte seront considérés uniquement pendant le traitement de votre demande. Votre hôte ne devrait pas télécopier ou nous envoyer par courriel des documents avant le dépôt de votre demande. Tous documents envoyés par un hôte avant le dépôt d'une demande ne seront pas conservés. En outre, les documents reçus après qu'une décision a été rendue ne seront pas considérés. Les demandes de visa sont souvent finalisées dans la journée suivant le dépôt de la demande. Votre hôte devrait se renseigner sur nos normes de traitement rapide pour décider de l'envoi séparé ou non des documents.

6. Comment dois-je acquitter les frais?

Demandes soumises par le biais du Centre de réception des demandes de visas (CRDV) :

- Le paiement doit être fait en yuans chinois (RMB) seulement. Le CRDV n'accepte que l'argent comptant. Veuillez noter que des frais de 250 yuans seront exigés aux personnes qui font leur demande auprès d'un centre de réception des demandes de visas (CRDV), et ce, en sus des frais de traitement du visa.

Demandes soumises en personne à l'ambassade du Canada :

- L'Ambassade n'accepte que les paiements par carte de débit « China UnionPay ».

Demandes soumises par la poste :

> Mandat-poste en yuans chinois (RMB)

- Le montant doit être exact – le montant NE DOIT PAS être inférieur ou supérieur aux droits exigés.
- Doit être payable à la « Section d'immigration de l'ambassade du Canada ».
- NE PAS utiliser de mot de passe lors de l'achat de votre mandat-poste en yuans chinois.
- Votre nom (en caractère chinois et en pinyin) et votre date de naissance (jour/mois/année) doivent être clairement indiqués sur le mandat-poste.
- Une photocopie claire de votre reçu du mandat-poste doit être ajoutée à votre demande de visa afin de prouver que vous avez déboursés les frais de traitement.
- NE PAYEZ que les frais exigés pour un visa de résident temporaire. Les frais du Centre de réception des demandes de visas et les frais de service de messagerie NE SONT PAS requis pour les demandes envoyées par la poste.
- Assurez-vous que votre mandat-poste soit valide pour une période d'au moins 40 jours suivant la date de présentation de votre demande.
- Si nous devons retourner votre demande, le mandat-poste ne sera pas encaissé. Veuillez contacter votre bureau de poste local pour obtenir un remboursement.
- N'utilisez pas les services bancaires en ligne pour vous procurer votre mandat-poste.

> Chèque certifié international, traite bancaire internationale et mandat postal international en dollars canadiens (CAD)

- Au montant exact – le montant NE DOIT PAS être inférieur ou supérieur aux droits exigés.
- Fait à l'ordre du « Receveur général du Canada ».
- Valide pour une année.
- Négociable à une succursale désignée d'une banque canadienne.

NE PAS ENVOYER D'ARGENT LIQUIDE PAR LA POSTE.

6. Quand devrais-je faire ma demande?

Pour éviter les déceptions, nous recommandons de faire votre demande au moins un mois avant la date prévue de votre départ et deux mois si vous présentez votre demande par la poste.

Liste de contrôle des documents

Advenant l'absence de documents obligatoires, votre formulaire de demande pourrait vous être retourné.

DOCUMENTS REQUIS POUR TOUS LES REQUÉRANTS Tous les documents en chinois doivent être accompagnés d'une traduction anglaise ou française	✓
Le formulaire de « Demande de visa de résident temporaire » (IMM 5257) dûment rempli. Chaque membre de votre famille, y compris chaque enfant qui accompagne le requérant, doit remplir son propre formulaire de demande de visa. Les enfants âgés de 18 ans et plus qui accompagnent le requérant doivent remplir et signer leur propre formulaire de demande.	
Le formulaire « Informations sur la famille » (IMM 5645) pour vous le requérant, et pour chacun des membres de votre famille âgés de 18 ans ou plus qui vous accompagne, rempli en anglais ou en français ET en chinois.	
Le formulaire « Détails concernant les études et l'emploi » pour vous le requérant, et pour chacun des membres de votre famille âgés de 18 ans ou plus qui vous accompagne, rempli en anglais ou en français ET en chinois.	
Deux (2) photos de vous et de chaque membre de votre famille qui vous accompagne. Toutes les photos doivent rencontrer les exigences détaillées dans l'annexe « Caractéristiques des photos ». Au dos d'une des photos de chaque série, inscrire le nom et la date de naissance de la personne apparaissant sur la photo.	
Un passeport valide pour vous le requérant et pour chacun des membres de la famille vous accompagnant. Chaque passeport doit contenir au moins une page vierge, autre que la dernière page et il doit être valide jusqu'à six (6) mois après la date prévue de votre départ du Canada.	
Deux (2) étiquettes adhésives préadressées, indiquant votre adresse actuelle en caractères chinois (pas d'enveloppe).	
Les frais de traitements exacts, en un format accepté (consultez le tableau des honoraires). Les frais ne sont pas remboursables.	
Le formulaire « Recours aux services d'un représentant » (IMM 5476B) si vous avez utilisé les services d'une tierce personne pour préparer votre demande.	
Pour les enfants de moins de 18 ans, une lettre de consentement parental de la part du ou des parents qui n'accompagnent pas l'enfant et qui autorise le voyage. Cette lettre devrait contenir les dates du voyage et les coordonnées du ou des parents.	

Les requérants faisant une demande dans les catégories nommées ci-dessous, doivent également soumettre les documents suivants :

DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN SUPER VISA (POUR VISITER PENDANT UNE PÉRIODE PROLONGÉE DES ENFANTS OU DES PETITS-ENFANTS QUI SONT CITOYENS CANADIENS OU RÉSIDENTS PERMANENTS DU CANADA) :	✓
Du requérant : <ul style="list-style-type: none"> • une preuve de relation avec la personne hôte au Canada (p. ex. copie du certificat de naissance, copie du certificat de relation, etc.) • une preuve satisfaisante d'assurance médicale privée d'une compagnie d'assurances canadienne, 	

<p>qui est valide pour au moins un an à compter de la date d'entrée et qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ couvre les frais de soins de santé, d'hospitalisation et de rapatriement du demandeur; ○ offre une couverture minimale de 100 000 \$; ○ est valide pour chaque entrée au Canada et peut être examinée sur demande par l'agent. <p>➤ <i>Si vous êtes admissible à l'obtention d'un visa, le bureau des visas vous demandera de subir un examen médical.</i></p>	
<p>La personne hôte doit fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une lettre d'invitation signée contenant une promesse de soutien financier pendant la durée de votre visite; • Une lettre donnant des précisions sur le nombre de personnes résidant au domicile de l'hôte; • Une copie du document sur le statut de l'hôte au regard de la citoyenneté ou de l'immigration (p. ex. carte de résident permanent – copies recto verso); • Une preuve de la capacité de l'hôte à offrir le soutien financier promis, soit un document d'une tierce partie indépendante, de source canadienne fiable et facilement vérifiable. Cela comprend notamment, sans toutefois s'y limiter, un avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada, des lettres d'emploi indiquant le salaire, des talons de paye, des relevés de comptes bancaires, des états de la rémunération payée ou des relevés financiers produits par un professionnel autorisé. 	

VISITEURS PARTICULIERS (VISITES À LA FAMILLE OU AUX AMIS) :		✓
<p>Du requérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si vous occupez un emploi, une lettre de votre employeur, signée et écrite sur du papier à en-tête de l'entreprise, confirmant que vous avez l'autorisation de prendre congé, et incluant les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • votre nom, votre poste, le salaire actuel et la date d'embauche; • le nom et l'adresse de votre employeur en caractère chinois, ainsi que le numéro de téléphone et de télécopieur; • Si vous êtes retraité, un certificat de retraite indiquant le montant de votre pension; • Si vous êtes un étudiant voyageant hors de la période de vacances scolaires, une lettre de votre établissement d'enseignement confirmant que vous êtes inscrit et en règle, et que l'établissement a autorisé votre absence; • Documents bancaires originaux, montrant un historique financier s'étalant sur plusieurs mois (p. ex. certificats de dépôts, livrets bancaires); • Preuve des avoirs en Chine (p. ex. certificat de propriété, immatriculation de véhicule, etc.); • Preuve de relation avec la personne hôte au Canada (p. ex. copie du certificat de naissance, copie du certificat de mariage, preuve de correspondance, etc.). 		
<p>De la ou des personnes hôtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une lettre d'invitation indiquant la raison et la durée de la visite; • Une liste donnant des précisions sur le nombre de personnes résidant au domicile de l'hôte; • Une copie du document de citoyenneté ou du statut d'immigration (p. ex. carte de résident permanent – prière de copier les deux côtés – permis d'études, permis de travail, etc.); • Une preuve du revenu et de la situation financière de votre hôte, soit un document d'une tierce partie indépendante, de source canadienne fiable et facilement vérifiable. Cela comprend notamment, sans toutefois s'y limiter, un avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada, des lettres d'emploi indiquant le salaire, des talons de paye, des relevés de comptes bancaires, des états de la rémunération payée ou des relevés financiers produits par un professionnel autorisé. Si la personne hôte étudie au Canada, une lettre d'acceptation de 		

l'école.	
----------	--

GENS D'AFFAIRES :	✓
<p>Une lettre d'invitation de la part de votre hôte au Canada. La lettre d'invitation doit provenir de la personne avec laquelle le requérant fera directement affaire. Ceci exclut les tierces parties dont la responsabilité ne consiste qu'à organiser ou à faciliter les rencontres d'affaires. La lettre doit contenir l'information suivante : le nom complet et le titre de la personne hôte, l'adresse d'affaire, les numéros de téléphone et de télécopieur;</p> <ul style="list-style-type: none"> • les noms et titres de tous les membres de la délégation, de même que le nom du ou des employeurs; • un bref résumé de la raison de l'invitation, incluant les détails des activités ou des échanges commerciaux qui auront lieu; • la durée prévue de la visite, ainsi qu'un itinéraire détaillé; • une déclaration précisant qui sera responsable de toutes les dépenses liées au voyage; • le cas échéant, les copies de contrats et/ou d'accords signés entre l'hôte canadien et l'entreprise chinoise, ainsi que la preuve d'échanges commerciaux entre les entreprises. 	
<p>Les gens d'affaires qui ont l'intention d'investir au Canada, doivent fournir la preuve qu'ils ont les capitaux suffisants pour faire l'investissement projeté (p. ex. enregistrement de l'entreprise, clauses d'association, reçus d'impôts de l'entreprise, contrats de vente, bilans, brochures de l'entreprise, etc.).</p>	
<p>Pour les requérants voyageant avec des passports officiels, une note officielle, pour la délégation, du ministère chinois des Affaires étrangères, appuyant la visite prévue.</p>	
<p>Une lettre originale de la part de l'employeur chinois, signée, sur papier à en-tête de l'entreprise, indiquant que le voyage au Canada tel que proposé a été approuvé aux fins indiquées dans l'invitation. Cette lettre doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le but du voyage; • le nom et l'adresse de l'employeur, en caractère chinois, ainsi que le numéro de téléphone et de télécopieur; • le poste, le salaire et la date d'embauche; • une déclaration précisant l'identité de la personne qui sera responsable de dépenses liées au voyage. 	
<p>Preuve des avoirs en Chine (p. ex. certificat de propriété original, immatriculation de véhicule, certificats de dépôt, livret de banque, etc.)</p>	
<p>Tout autre document montrant la relation d'affaires continue ou intentionnelle avec l'hôte (p. ex. correspondance, contrats, actes de vente, etc.).</p>	

TOURISTES – STATUT DE DESTINATION APPROUVÉE (SDA) :	✓
<ul style="list-style-type: none"> • Si vous occupez un emploi, une lettre de votre employeur, signée et écrite sur du papier à en-tête de l'entreprise, confirmant que vous avez l'autorisation de prendre congé, et incluant les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • votre nom, votre poste, le salaire actuel et la date d'embauche; • le nom et l'adresse de votre employeur en caractère chinois, ainsi que le numéro de téléphone et de télécopieur. • Si vous êtes retraité, un certificat de retraite indiquant le montant de votre pension. 	
Si vous êtes un étudiant voyageant hors de la période de vacances scolaires, une lettre de votre établissement d'enseignement confirmant que vous êtes inscrit et en règle, et que l'établissement a autorisé votre absence.	
Documents bancaires originaux, montrant un historique financier s'étalant sur plusieurs mois (p. ex. certificats de dépôts, livrets bancaires).	
Preuve des avoirs en Chine (p. ex. certificat de propriété original, immatriculation de véhicule, etc.).	
Une lettre de présentation venant de l'agence de voyage chinoise qui donne : <ul style="list-style-type: none"> • le nom des voyageurs dans le groupe; • le nom du guide touristique accompagnant le groupe; • le nom de l'agence touristique partenaire au Canada; • un itinéraire de voyage détaillé. 	

ACCOMPAGNATEURS DE GROUPES – STATUT DE DESTINATION APPROUVÉE (SDA) :	✓
Une copie de votre enregistrement en tant qu'accompagnateur de groupe touristique.	
Une lettre originale de votre employeur indiquant : <ul style="list-style-type: none"> • le titre de votre poste; • la date de votre embauche. 	

TOURISTES (GROUPES DE QUATRE PERSONNES OU MOINS) :	✓
<ul style="list-style-type: none"> • Si vous occupez un emploi, une lettre de votre employeur, signée et écrite sur du papier à en-tête de l'entreprise, confirmant que vous avez l'autorisation de prendre congé, et incluant les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • votre nom, votre poste, le salaire actuel et la date d'embauche; • le nom et l'adresse de votre employeur en caractère chinois, ainsi que le numéro de téléphone et de télécopieur. • Si vous êtes retraité, un certificat de retraite indiquant le montant de votre pension. 	
Si vous êtes un étudiant voyageant hors de la période de vacances scolaires, une lettre de votre établissement d'enseignement confirmant que vous êtes inscrit et en règle, et que l'établissement a autorisé votre absence.	
Documents bancaires originaux, montrant un historique financier s'étalant sur plusieurs mois (p. ex. certificats de dépôts, livrets bancaires).	

Preuve des avoirs en Chine (p. ex. certificat de propriété original, immatriculation de véhicule, etc.).	
Preuve de voyages précédents (p. ex. anciens passeports, etc.).	
Nom et adresse de tous les agents qui ont fourni de l'aide dans la planification de votre voyage (en Chine et au Canada, si applicable).	
Itinéraire de voyage détaillé.	

ÉTUDIANTS RETOURNANT AU CANADA (EN POSSESSION D'UN PERMIS D'ÉTUDES VALIDE) :	✓
Relevés de notes officiels de tous les établissements d'enseignement fréquentés au Canada au cours des deux dernières années. Les relevés de notes doivent indiquer clairement le nom de l'établissement d'enseignement au Canada où vous avez étudié.	
Copie d'un permis d'études canadien valide.	
Copie de la lettre de la présente école au Canada, confirmant votre inscription future.	

TRAVAILLEURS RETOURNANT AU CANADA (EN POSSESSION D'UN PERMIS D'ÉTUDES VALIDE) :	✓
Lettre signée de l'employeur au Canada, confirmant la continuation de votre présent emploi. Cette lettre doit inclure le nom et l'adresse de l'employeur, ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieur. Le poste, le salaire et la date d'embauche du requérant doivent également être indiqués.	
Copie d'un permis de travail canadien valide.	

ÉTUDIANTS À COURT TERME (AUX ÉTUDES POUR SIX MOIS OU MOINS) :	✓
Lettre d'emploi pour chacun des parents, signée, émise par leur employeur, sur du papier à en-tête de l'entreprise, indiquant leur poste, salaire et date d'embauche.	
Documents bancaires originaux, montrant un historique financier s'étalant sur plusieurs mois (p. ex. certificats de dépôts, livrets bancaires, etc.).	
Pour les groupes d'études organisés, une lettre d'invitation comportant les détails du programme, la liste des participants et indiquant qui payera les frais et dépenses.	
Une (1) copie de la lettre d'acceptation émise par le bureau des admissions/bureau du registraire, d'une école canadienne, indiquant le montant exact des frais de scolarité que vous devez assumer, la date prévue de début et de fin des cours, et la date limite de l'inscription.	
Une copie notariée de votre diplôme d'études le plus élevé obtenu.	

PERSONNES EN TRANSIT AU CANADA :	✓
Une copie de votre billet d'avion et/ou itinéraire de voyage. Veuillez indiquer à combien de reprises vous devrez entrer au Canada, et les dates des entrées et sorties.	

Un visa valide pour le pays de votre destination finale, si applicable.	
Une lettre d'invitation de votre hôte au pays de destination, ou une lettre d'intention indiquant les raisons de votre voyage.	
Si vous occupez un emploi, une lettre de votre employeur écrite sur du papier à en-tête de l'entreprise, confirmant que vous avez l'autorisation de prendre congé, et incluant les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none">• votre nom, votre poste, le salaire actuel et la date d'embauche;• le nom et l'adresse de votre employeur en caractère chinois, ainsi que le numéro de téléphone et de télécopieur.	
Preuve de voyages précédents (p. ex. anciens passeports, etc.).	